



# Association Côte d'Orienne de Volley Loisir

Compte rendu AG Extraordinaire du 30/09/2016

Présents : 15 présents équipes FFSPT (votants) – 4 présents équipes associées (non votants) - 1 invitée (non votante)

## Résolutions votées en vert

Philippe AMIOTTE-SUCHET (AVUM) - Webmaster  
Gérard CANIS (Arc sur Tille)  
François DAUPHIN (Montchapet) - Secrétaire  
Jean-Jacques HERMANN (QUETIGNY)  
Anne-Lise LESCOUTE (Sombornon)  
Francis LOROT (Quétigny)  
Axel MONNIER (Arc sur Tille) - Président  
Bruno PELTIER (FIXIN) - Trésorier  
Thierry RUFENER (Montchapet) - Webmaster  
Laurence TURREL (Saint-Bénigne)  
Aurélien TISSIER (Pouilly en Auxois)  
Mickael MAIRET (Sombornon)  
Bruno VIRIQUE (Varois)  
Guy ZIMA (Fixin)  
Jean-Yves MOREAU (Nuits) - arrivé au point 3

Associés :

Guillaume POMMIER (511 - Auxonne)  
Christophe PROUX (ASPTT)  
Jacques BOURDENS (ASPTT)  
Remy GEOFFROY (Fontaine)

Invitée : Manuela LEGRAND : fédération sport pour tous

## **1- Bilan financier, saison 2015-2016 // Budget 2016-2017**

### **Bilan et du compte de résultat 2015-2016**

- Résultat provisoire, reste environ 120 € de produits à comptabiliser
- Présentation par Bruno
- Compte de résultat équilibré
- 206 licenciés (+8 par rapport à l'année dernière)

## VOIR ANNEXE 1

### **Budget 2016-2017 :**

- Hausse fédérale de 0.5 € cette année (section départementale),
- Prix des licences :
  - o Proposition : pas d'augmentation de la cotisation ACOVOL cette année.
  - o Dirigeant : 28 € / 24.5 € reversé à la fédération
  - o Adulte : 28 € / 24.2 € reversé
  - o Jeunes : 15 € / 14.30 € reversé
  - o Equipes invitées : 30 € / 0 € reversé

Le budget est présenté en annexe 2 avec des produits s'élevant à 6030 €

Vote sur le budget prévisionnel et le montant des cotisations : adopté à l'unanimité (14 pour)

## **2- site internet : son utilité, son utilisation, les éventuelles propositions d'évolution, les besoins**

Présentation par Philippe des fonctionnalités récemment installées sur le site.

Améliorations proposées :

- ➔ Ergonomie : trouver plus facilement où jouer ? , qui contacter ? ...
- ➔ localisation des gymnases
- ➔ ajout d'une rubrique conseil (placement, ....)
- ➔ ajout de lien vers sites proche (ASPTT, fédé, ...)
- ➔ revue de presse
- ➔ photos d'équipes (prévenir les joueurs photographiés que les photos seront publiées)

Les contributions sont l'affaires de tous, n'hésitez pas à contacter Philippe / Thierry pour apporter vos contributions.

## **3- Organisation saison 2016-2017**

Détermination du principe de détermination des poules et du calendrier.

- 1<sup>ère</sup> phase : brassage en principe poules hautes - poules basses selon résultats 2015-2016
- 2<sup>ème</sup> phase : matchs aller-retour

Dès réalisation, le calendrier et la composition des poules disponible sur le site volley loisir 21.

## **2 dates fixées :**

Finales coupes : 1<sup>er</sup> juin 2017 à Montchapet

Tournoi de fin de saison de l'ACOVOL : 11 juin 2017 à Varois

## **4- coupes : mixité**

Débat

Vote :

- mixité interdite en coupe filles : oui à unanimité (15 pour)
- mixité autorisée en coupe homme (mixité non obligatoire) : oui (6 pour, 5 contre, 4 abstentions)

## **5- règles de jeu et des particularités au sein de l'ACOVOL**

- Rappel de la règle de non franchissement au filet.
- Rappel de la règle de non contact du filet.
- Incitation aux arbitres de communiquer sur les problèmes de franchissement au début de chaque match – l'état de nos chevilles est prioritaire.

## **6- Licences et certificats médicaux**

Présentation des instructions de la fédération, concernant l'application du décret du 24 août 2016, relatif aux certificats médicaux.

Le décret du 24 août 2016 précise que le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (CMNI) est maintenant obligatoire pour toute pratique sportive et valable 3 ans.

Entre deux CMNI, les fédérations devront administrer un questionnaire de santé qui doit être publié au JO par décret pour application à partir du 1er juillet 2017 (on vous préviendra dès qu'il sera publié).

En pratique, pour cette saison 2016/2017 :

### **Tout le monde fournit son CMNI**

En 2017, les personnes qui auront fait leur CMNI en 2016 passent le questionnaire de santé. Si le questionnaire ne dépiste pas de modification de l'état de santé, rien d'autre à faire (on définira les modalités d'application du Questionnaire au sein de la Fédération après qu'il ait été publié). S'il y a des modifications, refaire un CMNI pour adapter la pratique à l'état de santé.

En 2018 : de nouveau questionnaire de santé

En 2019 : nouveau CMNI

### **Le rôle des responsables de sections (liées à la FFSPT) :**

- ➔ Chaque responsable est tenu de vérifier que tous les membres de sa section prennent une licence sport pour tous.
- ➔ Les responsables de section sont responsables de la collecte des certificats médicaux auprès de tous leurs adhérents.
- ➔ Le certificat médical doit comporter la mention : **Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du volley-ball en compétition loisir**
- ➔ Les responsables de section sont tenus de produire les certificats sur demande.

### **La gestion pluriannuelle des certificats :**

L'extranet de la fédération, accessibles au bureau de l'ACOVOL, propose un outil de gestion des licences, qui inclut un module « certificat » qui permet de gérer les échéances, ainsi que les documents (scans déposables dans un porte -document). Nous pouvons, si nous le souhaitons, utiliser ce module.

Nous proposons de **centraliser la gestion pluriannuelle des certificats au niveau de l'ACOVOL**

**Chaque responsable de section enverra au plus tard le 15 octobre 2016 la totalité des licences et certificats médicaux des licenciés (papier ou numérique).**

Une copie numérique sera gardée et une base de données tenue à jour.

Cette base de données permettra :

- De contrôler les certificats

- De fournir aux responsables de section la liste des certificats à jour et ceux à renouveler chaque début de saison

## **7- Statuts**

Il est proposé à l'AGE une modification des statuts de l'ACOVOL. Cette modification est nécessaire pour transférer le siège social de l'ACOVOL.

Par rapport aux statuts constitutifs de l'association, ceux-ci ont été modifiés uniquement sur les articles et sujets suivants.

- Article 1 : présentation de la modification des statuts
- Article 3 : détermination du nouveau siège social : 69 rue des Erables, 21800 QUETIGNY
- Article 16 : Affiliation : prise en compte changement du nom de la fédération en 2014 (sport pour tous)

Les nouveaux statuts sont validés par l'AGE à l'unanimité.

Ils seront déposés à la préfecture via le site <https://www.service-public.fr/>, sur lequel l'ACOVOL dispose d'un compte afin de réaliser les déclarations légales (dirigeants, statuts, siège social, PV d'AG,...).

Une copie des nouveaux statuts est jointe à ce compte rendu

## **8-Questions diverses**

- Une demande de Siret a été déposée à l'INSEE afin de pouvoir, le cas échéant, déposer des demandes de subventions.  
Une des pistes à explorer pour les demandes de subvention est la mixité (égalité hommes – femmes)
- Cas des joueurs évoluant avec 2 licences (fédéral et loisir) : possible **voté oui à unanimité (14 votants)**
- Stagiaire : Manuela LEGRAND relaye une proposition de stage « entraîneur » – STAPS APAS L3 - **accord de principe pour l'accueillir** - modalités à définir
- 8 janvier 2017 : tournoi des rois à Fontaine

François DAUPHIN

Secrétaire ACOVOL

<b>ACOVOL</b>		<b>SITUATION FINANCIERE 2015 - 2016</b>	
		--PROVISOIRE--	30/09/2016
RECETTES	2015-2016	DEPENSES	2015-2016
<b>Report à nouveau (au 01-07-2015) :</b>		<b>Avoirs en compte (au 30-09-2016) :</b>	
Compte courant (Caisse d'épargne)	3 015,23 €	Compte courant (Caisse d'épargne)	2 916,02 €
Caisse (Espèces)	0,00 €	Caisse (Espèces)	0,00 €
<b>Total R.A.N. :</b>	<b>3 015,23 €</b>	<b>Total Avoirs en compte</b>	<b>2 916,02 €</b>
		<i>Avoir (au 30-09-2016) - R.A.N. (au 01-07-2015)</i>	-99,21 €
<b>Recettes exercices en cours</b>		<b>Dépenses exercices en cours</b>	
Cotisations joueurs	4 864,00 €	Licences dirigeant ( Nb : 11 )	264,00 €
Inscription championnat	867,00 €	Licences cadres tech ( Nb : 0 )	0,00 €
	<i>Sous total licences</i>	Licences adultes ( Nb : 190 )	4 503,00 €
Tournoi ACOVOL (Engagements)	216,00 €	Licences jeunes ( Nb : 5 )	69,00 €
		<i>Sous total licences</i>	4 836,00 €
<b>Total recettes exercices en cours :</b>	<b>5 947,00 €</b>	Inscription ACOVOL à FFEPM	56,00 €
<b>Produits financiers :</b>		Assurance RC (pour ACOVOL)	0,00 €
		Tournoi ACOVOL (Lots, ...)	1 076,10 €
Intérêts sur compte courant	4,91 €	Boissons (Tournoi, AG, ...)	-51,33 €
		Site internet	110,10 €
		Divers (Timbres, Cadeaux)	5,05 €
<b>Total produits financiers :</b>	<b>4,91 €</b>	<b>Total dépenses exercices en cours :</b>	<b>6 031,92 €</b>
		<b>Frais financiers :</b>	
		Frais bancaires	19,20 €
		<b>Total frais financiers :</b>	<b>19,20 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 967,14 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 967,14 €</b>

ACOVOL		BUDGET PREVISIONNEL 2016 - 2017	
		--PROVISOIRE-- 30/09/2016	
RECETTES	2016-2017	DEPENSES	2016-2017
Cotisations joueurs (Adultes/Encadrants) : nb 200	5 600,00 €	Licences encadrants ( Nb : 10 )	245,00 €
Cotisations joueurs (Jeunes) : nb 5	75,00 €	Licences adultes ( Nb : 190 )	4 598,00 €
Inscription championnat	Inclus	Licences jeunes ( Nb : 5 )	71,50 €
Inscription équipes	150,00 €	Inscription ACOVOL à FFEPM	56,50 €
Tournoi ACOVOL (Engagements)	200,00 €	Assurance RC (pour ACOVOL)	0,00 €
Intérêts sur compte courant	5,00 €	Tournoi ACOVOL (Lots, ...)	880,00 €
		Boissons (Tournoi, AG, ...)	50,00 €
		Site internet	110,00 €
		Frais financiers	19,00 €
		Divers	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 030,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 030,00 €</b>